Réf. Farde e-Assemblées : 2608913

N° OJ : 165

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/09/2024

Objet : Culture et Tourisme.- Subsides à plusieurs associations.- Montant total : 44.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus aux articles 56110/32101, 56110/33202, 76210/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Octroyer des subsides pour un montant total de 44.500,00 EUR réparti comme suit aux associations suivantes:

* à l'article 56110/32101 du budget ordinaire 2024 :
1) 20.000,00 EUR à la srl "Not Another Copy" pour le festival "Woodblocks";

* à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2024 :
2) 10.000,00 EUR à l'asbl "Listen" pour le projet "Our scene, part of Listen";
3) 3.000,00 EUR à l'asbl "Brussels Major Events" pour l'événement "Bruxelles fait son cinéma";

* à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2024 :
4) 2.500,00 EUR à l'asbl "Coordination sociale Heembeek-Mutsaard" pour l'organisation de la Balade artistique 2024;

* à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2024 :
5) 5.000,00 EUR à l'asbl "Les Amis de Brosella" comme subside complémentaire de fonctionnement 2024;
6) 1.000,00 EUR à l'asbl "Duel Productions-Hugues Navez" comme subside complémentaire pour le "Brussels International Guitar Festival";
7) 3.000,00 EUR à l'asbl "L'Espaï" pour l'événement "Danse avec les foules" 2024 au Centre Lorca et à la Tour à Plomb.

Annexes :